

**Le mercredi 4 décembre 2013  
de 12 h à 12 h 25  
Pavillon Marguerite-d'Youville, salle 3036  
2375, chemin de la Côte-S<sup>te</sup>-Catherine, Montréal (Québec)**

## Étude d'un cas de légionellose survenu dans la région de Montréal à l'été 2013

Conférencière : Ève Neesham-Grenon, étudiante à la maîtrise (stage)  
Directeur de recherche : Maximilien Debia, professeur au département  
Responsable de stage : André Tartre, Envir-Eau

### *Résumé*

La légionellose est une infection non contagieuse, parfois grave, qui s'attrape par l'inhalation de gouttelettes d'eau contaminée par des bactéries appartenant au genre *Legionella*. L'objectif du projet de stage était de mener une enquête en hygiène du travail au sein d'une compagnie où un cas de légionellose est survenu en 2013 afin de déterminer si l'infection provenait du milieu de travail.

L'entreprise concernée œuvre dans la répartition routière, l'entretien mécanique et le nettoyage de gros véhicules. Une inspection des bureaux, de la plomberie et des garages a été menée. Deux employés ont été consultés sur un total d'environ douze employés. Un échantillon d'eau a été prélevé à la sortie du système de nettoyage et a été analysé par la méthode d'étalement sur milieu de culture sélectif.

L'inspection a permis d'observer le mauvais état de la tuyauterie et la présence de bras morts, ainsi que la présence d'aérosols générés lors du nettoyage des véhicules et l'absence de ventilation mécanique. La consultation des deux employés a permis d'apprendre que l'employée affectée travaillait dans un bureau à proximité de l'aire de nettoyage des véhicules pendant les heures les plus occupées de la journée. L'échantillon d'eau n'a pas permis de confirmer la présence de légionelles puisque les concentrations étaient sous le seuil de détection de la méthode d'analyse, soit inférieures à 50 UFC/L.

L'enquête n'a donc pas permis de certifier que l'infection provenait du milieu de travail, mais le traitement thermique de l'eau utilisée pour le nettoyage des véhicules a tout de même été recommandé à titre préventif.